Après avoir modifié le consentement, le contenu du dossier de cancérologie est dorénavant de nouveau accessible.

3. LEXIQUE des différents icônes

Ci-joint la signification des différentes icônes que vous êtes susceptibles de rencontrer dans la colonne « action » en face du nom du patient recherché dans le service RCP. En effet, ce sont ces icônes qui vous indiquent l'état du dossier (ouvert, expiré, non existant) ainsi que vos droits d'accès.

<u>A – Vous n'avez pas accès au dossier du patient</u>

Dans le cas où la colonne **« action » est vide**, cela signifie que vous **n'êtes pas dans les droits d'accès** du dossier du patient. Vous ne pouvez pas accéder aux fiches RCP dont l'icône est un cadenas :

(la coche verte indique que la fiche est validée).

Vous pouvez déplacer votre souris sur cette icône. Une info-bulle précise le réseau à l'origine du dossier. Vous pouvez prendre contact avec ce réseau pour demander au médecin coordinateur 3C de vous ajouter dans les droits d'accès (coordonnées des réseaux sur le site internet d'OncoBretagne,

http://www.oncobretagne.fr

dans la partie Réseaux et Tumorothèque\Réseaux de cancérologie)

<u>B – le dossier de cancérologie n'est pas ouvert</u>

Lorsque dans la colonne « action » figure l'icône

suivant : cela signifie que vous devez créer le dossier de cancérologie. En effet, si vous déplacez votre souris sur cette icône, une info-bulle apparaît **« Créer le dossier de cancérologie ».**

<u>C – le dossier de cancérologie est ouvert et vous êtes</u> <u>dans les droits d'accès</u>

Lorsque dans la colonne **« action »** figurent les icônes suivants : , l'icône signifie d'une part que le dossier de cancérologie est ouvert et que vous pouvez **« consulter le dossier de** cancérologie » du patient,

l'icône _____ signifie d'autre part que vous pouvez **« créer une nouvelle fiche »** RCP pour ce patient.

<u>D – le dossier de cancérologie est ouvert mais le consentement est expiré</u>

Lorsque dans la colonne **« action »** figure l'icône suivante : cela signifie que le dossier de cancérologie est ouvert, que vous êtes bien dans les droits d'accès mais que le consentement est expiré. Il faut alors, comme détaillé précédemment, **« modifier le consentement ».**

Mise à jour le 01.08.2016

Retrouvez tous les aide-mémoires et les supports de formation dans les outils DCC sur le site du réseau Oncobretagne <u>www.oncobretagne.fr</u>, dans la rubrique « DCC/DMP » puis « Outils DCC »



REOUVERTURE D'UN DCC DONT LE CONSENTEMENT EST EXPIRE



Depuis le 15 juin 2010, la création d'un dossier de cancérologie sur la plateforme télésanté Bretagne nécessite la saisie d'un consentement. Dans ce consentement figurent les personnes intervenant dans la prise en charge du patient (médecins et assistantes).

Le médecin demandeur du passage du dossier du patient en RCP dispose d'un mois pour obtenir le consentement écrit et signé du patient. Passé ce délai, le dossier devient inaccessible et seules les personnes étant dans le consentement peuvent le modifier pour autoriser un nouvel accès au dossier.

Vous devrez alors modifier le consentement ainsi que sa date de fin de validité pour avoir un nouvel accès à ce dossier.

1. Comment repérer un dossier dont le consentement est expiré mais pour lequel j'ai les droits d'accès ?

Dans la page d'accueil de la plateforme, allez dans le service « RCP ».

Il faut alors rechercher le patient que l'on souhaite inscrire en RCP.

Après avoir recherché le patient en question, une

icône grise située dans la colonne « action » vous signifie que vous êtes dans les droits d'accès mais que vous devez modifier le consentement pour rendre de nouveau accessible ce dossier :

OUVERTURE/CREATION DOSSIER									
🚖 Accur	pil.						Mon Profil		
Non :	daniel	Prén	an : Vincent Date	Se	xe :	Nouvelle recherche			
			Plus de 10 patient	s ont été ti	rouvés				
Page Subard >									
TX.	Modif pat.	Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	1			
100		DANEL	VINCENT	Mascuín	10/04/1960	1 🔊			
71.4	3 📝	DANEL	CLEMENT	Masculin	14/10/1935	2	Mattra à incr la consecta		
69.3	9 🛃	DANEL	VICTORINE	Féminin	18/03/1924	-	Please a job le corberke		
66.6	7 📝	DANEL	RENE	Masculin	24/04/1933	2			
66.6	7 🛃	DANEL	RENE	Masculin	14/07/1944	D D D D D			
66.6	7 🛃	DANEL	RENE	Masculin	17/11/1937	<u> </u>	ta -		
65.7	1 🛃	DANEL	HENRI	Masculin	15/07/1930	2			
65.7	1 📝	DANEL	HENRI	Masculin	17/02/1929	2	<u>ta</u>		
64.9	4 🎑	DANEL	MARCEL	Masculin	19/01/1940	2			
64.9	4 📝	DANEL	DENISE	Féminin	21/05/1933	2			
						-			

Il vous suffit alors de cliquer sur cette icône grise **« Mette à jour le consentement ».** Vous serez alors directement dirigé dans le consentement du dossier de cancérologie du patient.

2. Modification du consentement

Après avoir cliqué sur l'icône, vous arrivez sur la page suivante :



Vous arrivez directement dans le consentement du dossier de cancérologie du patient.

Cliquer sur l'icône Modifier le consentement

La page suivante s'affiche :



<u>A – Valider le consentement</u>

Pour modifier le consentement, il faut tout d'abord
cocher la case située à côté de la phrase suivante
« J'ai bien informé le patient et obtenu son
consentement express écrit » :

J'ai bien informé le patient et obtenu son consentement express écrit : 📃

En effet, bien que l'on n'ait pas récupéré le consentement signé du patient, la modification du consentement engendre automatiquement sa validation, il n'est pas possible de modifier seulement la date de fin de validité.

<u>B – Modifier la date de fin de validité du</u> <u>consentement</u>

& Après avoir coché cette case, il est alors possible de modifier la date de fin de validité : indiquer la date suivante : **31.12.2010** en cliquant sur le petit

calendrier		
Date de fin de validité* : Commentaires :	15/07/201 👔 (JJ/MM/AAA) 🔀	

& De plus, il faut rajouter un commentaire nous indiquant que ce dossier n'est toutefois pas valide car le consentement patient n'a pas été récupéré.

Le commentaire qui devra être rajouté est le suivant : « Ré-ouverture provisoire en attendant les consignes nationales du recueil du consentement patient (ASIP) »

& Puis cliquer sur **« Enregistrer »** afin que la modification du consentement soit prise en compte.